

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 16 (1929)
Heft: 4

Rubrik: Sprechsaal

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des Museums, eines der Jurymitglieder, gewonnen worden. Die grosse Beschickung des Wettbewerbes — 107 Entwürfe — die grosse Verschiedenartigkeit der Lösungen und nicht zuletzt die durch ein Projekt hors concours neu zur Diskussion gestellte Platzfrage begegneten dem lebhaftesten Interesse.

Um ½12 Uhr fand eine Vorstandssitzung statt, in der die Frage der Durchführbarkeit des Baukataloges nochmals in allen Einzelheiten besprochen wurde.

Nach dem gemeinsamen Mittagessen wurde die Sitzung eröffnet. Der Vorsitzende, Henauer, sowie die Mitglieder der ad hoc eingesetzten Kommission gaben die notwendigen Erläuterungen zum Vorschlag der Herausgabe eines Baukatalogs; der Probedruck eines Zirkulars an die Baumaterial-Fabrikanten mit der Wiedergabe einer Probe-seite sowie ein Band des Sweets vermittelten die nötige Anschauung. In der Diskussion wurde vor allem betont, es müsse einer missbräuchlichen Benützung des Katalogs vorgebeugt werden. Die Wünschbarkeit des Unternehmens wurde von allen Seiten betont. Nachdem Hässig auch über die finanzielle Seite des Unternehmens ausführlich berichtet hatte, wurde eine Liste aufgelegt, auf der nach wenigen Minuten Zeichnungen für Beteiligung im Betrag von über 9000 Fr. gezeichnet waren.

Damit war die Herausgabe des Katalogs beschlossen und gesichert.

Im Anschluss an das Traktandum Baukatalog wurde ein Zusatz zu den Statuten gutgeheissen, der »die Wahrung der beruflichen Interessen« in die Zielsetzung des Bundes mitaufnimmt.

Danach kam unter dem Traktandum »Diverses« auf Anregung Egenders die Angelegenheit Kunstmuseum Basel zur Sprache. Die Kompliziertheit der Lösungen auf dem Bauplatz St. Albangraben steht in so schroffem Gegensatz zu den im Projekt hors concours aufgezeigten Möglichkeiten, dass die Anregung an die Behörden der Stadt weitergeleitet werden soll, es möchte ohne Zeitverlust die zweite Stufe des Wettbewerbes die beiden Plätze den Bewerbern zur Wahl stellen. Es werden die anwesenden Basler Mitglieder des B. S. A. beauftragt, eine entsprechende Eingabe zu formulieren.

SPRECHSAL

Lettre ouverte à Mr. Robert Marchand

Président du salon de l'Automobile

Genève.

Monsieur,

Vous avez organisé, entre les artistes *suisses*, un concours général pour l'obtention d'une affiche pour le Salon de l'Automobile 1929. Vous avez annoncé que le jury

Die Zusammenkunft fand ihren Abschluss durch die Berücksichtigung der beiden Museumsbauplätze und ein Beisammensein in der Kunsthalle.

SCHWEIZER WERKBUND

Ortsgruppe Zürich

Am 26. Februar sprach Architekt Mart Stam aus Rotterdam im Kunstgewerbemuseum über »Kunst«.

Es ist uns ein Referat über diesen Abend zugesagt.

Am 26. März war die Ortsgruppe eingeladen zu einem Bericht von Jäckh über die in Köln geplante Ausstellung des D. W. B. »Die neue Zeit«. Zu diesem Abend war eine Anzahl von führenden Industriellen gebeten.

Am 27. März sprach im Kunstgewerbemuseum Dr. E. Laur jun. über den Plan, der notleidenden Bergbevölkerung durch Einführung von Heimarbeit, ähnlich wie das in Skandinavien geschieht, materielle Hilfe zu bieten. Der Vortragende gab ein Bild von der Grösse der Not und zeigte, wie einmal durch das Zurückgreifen auf die Selbstversorgung, ein andermal durch Bareinkünfte aus dem Verkauf von Heimindustrienerzeugnissen die Heimarbeit wertvoll wäre. Er deutete an, wie die Organisation dieser weitschichtigen Unternehmung zu denken sei und in welcher Weise der Werkbund hier eingreifen könnte.

In der Aussprache — im kleinen Kreis doppelt wirksam — kamen allerhand Bedenken zutage: die deutsche Konkurrenz, die mit noch schlechteren Löhnen arbeitet, wird das Unternehmen nicht aufkommen lassen; die grosse Not muss die beste Absatzmöglichkeit suchen und darf sich nicht auf schwer verkäufliche Arbeiten und auf eine nur sehr langsam sich einstellende Geschmacksbesserung einstellen; der schweren Bedrückung der Schuldenbauern durch eine 64prozentige Aufwertung ihrer Schulden seit 1920 kann nur durch Aktionen mit ihren Subventionen, zinsfreien Darlehen und freiwilliger Arbeit begegnet werden, nachdem jede weitere Aufwertung unmöglich gemacht ist durch die öffentliche Erklärung, dass die Geldverwaltung fortan Inflation sowohl als Deflation zu vermeiden hat.

aurait à sa disposition la somme de fr. 2600.— pour récompenser les meilleurs projets. Malgré ces conditions très convenables, le concours n'a pas donné de résultats satisfaisants et vous avez eu recours à l'étranger pour vous procurer deux affiches sortant de la maison Maga. Nous avons, en tant qu'Association Suisse romande de l'Art et de l'Industrie la charge de veiller en Suisse à la

défense des intérêts moraux et matériels des artistes décorateurs, c'est dans ce but que nous nous permettons de vous donner les raisons de l'insuccès de votre concours. Le jury, chargé de juger les projets d'affiches, était formé par le Comité du Salon auquel vous avez adjoint, en dernier lieu, un seul artiste.

Il est bien entendu que tout organisateur d'un concours est libre de composer son jury comme il l'entend, mais il n'est pas moins certain qu'aucun artiste sérieux ne participera à un concours, si bien doté soit-il, si la composition du jury ne lui donne pas au moins les garanties les plus élémentaires au point de vue de la compétence artistique et les connaissances techniques des jurés. Vous admettez que les artistes aient le droit d'être jugés par des artistes autant que par des industriels. Vous n'ignorez certainement pas le rang que nos artistes suisses occupent en Europe dans le domaine de l'affiche, et la notoriété dont ils jouissent à l'étranger; il est donc infi-

niment regrettable que vous n'ayez pas cru devoir donner, par le choix des jurés, à votre concours les garanties désirables. Vous vous êtes de ce fait, et par suite d'une erreur initiale *qui a réduit ce concours à un simulacre*, effectivement privé de la collaboration de nos artistes. Il est regrettable, disons-nous, que l'on voit sur les murs de Genève et sur ceux des villes suisses, deux affiches italiennes. Vous avez ainsi, à l'occasion d'une manifestation importante qui tire ses bénéfices du pays, lésés les intérêts des artistes suisses.

Permettez-nous de vous dire, Monsieur, que de votre part, ce geste nous étonne et veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pour l'Oeuvre

Association Suisse romande de l'Art et de l'Industrie

Le Président:

Le Secrétaire général:

A. Laverrière.

G. E. Magnat.

CHRONIK

IV^e CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION SCIENTIFIQUE DU TRAVAIL, PARIS 1929

Le Congrès aura lieu au mois de juin 1929. Il s'ouvrira un jeudi. Les quatre premières journées seront consacrées aux séances. Les journées suivantes seront consacrées aux visites d'entreprises et aux excursions.

Travaux en section. Les travaux en section auront lieu le matin de 9 à 12 heures. Les sections examineront les mémoires admis par le Commissariat général. Celui-ci pourra en outre provoquer des rapports documentaires sur certaines questions importantes.

Les auteurs ne liront pas leurs mémoires (ceux-ci ayant été distribués à l'avance). La parole pourra leur être accordée pendant cinq minutes pour en exprimer l'idée essentielle, puis ils auront à répondre aux objections et demandes d'explications présentées par les congressistes. Tout congressiste pourra prendre la parole dans les séances du matin à propos d'un mémoire déterminé. Pour ce faire, il devra communiquer au Commissariat général, au moins huit jours avant le Congrès, son intention de prendre la parole et l'objet précis de son intervention. Ces demandes seront immédiatement communiquées à l'auteur du mémoire afin qu'il puisse se préparer à y répondre. Les présidents des séances resteront, en tous cas, maîtres du tour de parole.

Le Congrès comprendra six sections: 1^{re} Section: Industrie (Production); 2^e Section: Agriculture (Production); 3^e Section: Commerce (Distribution); 4^e Section: Administration; a) privée; b) publique; 5^e Section: Economie ménagère; 6^e Section: Enseignement et vulgarisation.

Séances plénières. Les séances plénières auront lieu l'après-midi, de 14 h. 30 à 16 h. 30.

Des conférences seront données par des personnalités de notoriété internationale, sur des sujets de leur compétence. Ces conférences pourront être suivies, dans certains cas, d'interventions prévues à l'avance, mais il n'y aura pas de discussion proprement dite pendant ces séances plénières. A 16 h. 30, suspension de séances. A 17 heures, présentation de films cinématographiques.

Films. Les entreprises ou sociétés d'études qui possèdent des films cinématographiques ou séries de projections, de nature à apporter des enseignements, sont priées de faire des propositions à cet égard au Commissariat général. Programmes, etc., par la Commission Nationale Suisse de Rationalisation, adresse provisoire: 32, Quai des Eaux-Vives, Genève.

PALAIS DES BEAUX-ARTS DE BRUXELLES

Le Palais des Beaux Arts organise pour le mois d'avril une grande exposition d'art français.

L'exposition comportera deux parties; en premier lieu, de grands ensembles de Bonnard (20 toiles), de Matisse (20 toiles), de Toulouse Lautrec (ses lithographies et quelques tableaux), de Rodin (une centaine de dessins), de Degas (une vingtaine de toiles et pastels, des dessins et 75 sculptures), de Constantin Guys (50 aquarelles), de Vuillard (15 toiles); en second lieu, un résumé de la peinture française de ces 40 dernières années, chaque peintre étant représenté par 2 ou 3 œuvres de premier ordre. Je vous cite au hasard les noms de ces artistes: